

PROVINCE DE QUÉBEC

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU SIÈGE SOCIAL DE LA MRC DES MASKOUTAINS, SITUÉ AU 3271, BOULEVARD LAFRAMBOISE, BUREAU 200, À SAINT-HYACINTHE, LE MERCREDI 22 JANVIER 2025, À 20 H 32.

SONT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS :

Monsieur Bruno Lavallée, Acton Vale
Stéphane Beauchemin, Canton de Roxton
Daniel Roy, Roxton Falls
Kaven Delarosbil, Saint-Nazaire-d'Acton
Éric Laliberté, Saint-Théodore-d'Acton
Simon Dufault, Sainte-Christine
Robert Leclerc, Upton
Louise Arpin, La Présentation
Alain Jobin, Saint-Barnabé-Sud
Léonard Gaudette, Saint-Bernard-de-Michaudville
Jean-François Morin, Saint-Dominique
Simon Valcourt, Saint-Hugues
Bernard Barré, Saint-Hyacinthe
Francis Grégoire, Saint-Jude
Jean-François Chagnon, Saint-Liboire
Jean-Pierre Arpin, Saint-Louis
Marguerite Desrosiers, Saint-Marcel-de-Richelieu
Geneviève Hébert, Saint-Pie
Réjean Cossette, Saint-Simon
Martin Doucet, Sainte-Hélène-de-Bagot
Daniel Choquette, Sainte-Marie-Madeleine

En l'absence d'un des délégués de la Ville de Saint-Hyacinthe et des délégués des municipalités de Béthanie, Saint-Damase, Saint-Valérien-de-Milton et Sainte-Madeleine.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS MONSIEUR ET MADAME :

Réjean Pion, directeur général
Carole Gaulin, secrétaire-trésorière

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Alain Jobin, délégué de la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et président de la Régie.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président, Alain Jobin, constate que les délégués de toutes les municipalités membres ont été dûment convoqués et que le quorum est atteint.

25-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Jean-François Morin,
Et résolu à l'unanimité

D'accepter l'ordre du jour tel que rédigé.

**25-002 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 18 DÉCEMBRE 2024**

Il est proposé par Monsieur Daniel Roy,
Appuyé par Monsieur Réjean Cossette,
Et résolu à l'unanimité

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2024 soit approuvé
et signé tel que rédigé.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question.

**PÉRIODE D'INFORMATION À L'INTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Une période d'information générale est tenue à l'intention des membres du conseil
d'administration.

TABLEAU DES DÉPENSES AUTORISÉES — DÉPÔT

Conformément aux dispositions du règlement numéro 68 de la Régie, la
secrétaire-trésorière dépose la liste des dépenses autorisées par le directeur général
depuis la dernière séance du conseil d'administration.

25-003 ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

Que les comptes inscrits sur la liste des comptes, préparée en date du 16 janvier 2025 et déposée en date de ce jour, soient payés et que ceux déjà payés soient ratifiés.

**25-004 BACS ROULANTS — ACHAT CONJOINT — ADJUDICATION DU
CONTRAT APO 2025 01 BAC**

CONSIDÉRANT que le 23 octobre 2024, le conseil d'administration, par sa résolution numéro 24-078, autorisait la Régie à conclure avec les municipalités membres intéressées une entente pour l'achat conjoint de bacs pour les matières organiques et les résidus domestiques;

CONSIDÉRANT que 19 municipalités membres de la Régie ont manifesté leur intérêt pour l'acquisition de ces équipements;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes publiquement le 16 janvier 2025;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions rédigé par le directeur général, en date du 16 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Léonard Gaudette,
Appuyé par Monsieur Réjean Cossette,
Et résolu à l'unanimité

De retenir le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offre APO 2025 01 BAC, soit l'entreprise USD Global inc.

Que cet achat soit effectué en conformité avec les exigences des documents de soumission APO 2025 01 BAC.

Que l'entreprise USD Global inc. facture tous les bacs directement à la Régie et que conséquemment, la Régie verse, sur la base des prix unitaires soumis par USD Global inc., la somme approximative globale de 99 924,31 \$, taxes comprises, le tout payable dans un délai de 60 jours après livraison de ces bacs.

D'autoriser le président et le directeur général de la Régie à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, tous les documents nécessaires afin de donner application au contrat octroyé en vertu des présentes, le cas échéant.

25-005

**ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE — GO RECYCLE — ENTENTE
RELATIVE À LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS DE
RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION — AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que GO Recycle est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour assurer le recyclage des appareils ménagers selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs;

CONSIDÉRANT que, depuis 2022, la Régie collabore avec cet organisme pour la récupération, à ses écocentres, des appareils de réfrigération et de climatisation visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises;

CONSIDÉRANT que la Régie désire poursuivre la récupération de ces matières aux écocentres;

CONSIDÉRANT le projet de protocole d'entente « Contrat de point de collecte » transmis par GO Recycle;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Simon Valcourt,
Appuyé par Monsieur Éric Laliberté
Et résolu à l'unanimité

De poursuivre la récupération des appareils de réfrigération et de climatisation visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises aux écocentres de la Régie

D'autoriser, à cette fin, le directeur général à signer une entente « Contrat de point de collecte » avec GO Recycle, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

25-006

**ÉCOCENTRES DE LA RÉGIE — POSTES DE PRÉPOSÉS — OFFRES
D'EMPLOI — PUBLICATION**

CONSIDÉRANT l'ouverture, en avril prochain, des écocentres situés à Saint-Hyacinthe et Acton Vale;

CONSIDÉRANT que des postes de préposés pour chacun des sites pourraient être à combler avant et pendant la période d'opération des écocentres;

CONSIDÉRANT qu'il est également nécessaire de constituer une banque de candidatures pour l'année d'opération;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Monsieur Francis Grégoire,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général à procéder à l'embauche des employés nécessaires au fonctionnement des écocentres pour l'année 2025.

D'autoriser la somme d'environ 500,00 \$, taxes en sus, pour publier, dans les journaux Le Clairon de Saint-Hyacinthe et La Pensée de Bagot, l'offre d'emploi visant à combler les postes de préposés disponibles pour les deux écocentres préalablement à l'ouverture des sites en avril 2025.

D'autoriser une somme supplémentaire d'environ 500,00 \$, taxes en sus, pour publier, dans les journaux locaux, l'offre d'emploi visant à combler les postes de préposés qui pourraient devenir vacants en cours de saison 2025.

25-007

CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ) — COTISATION 2025 — AUTORISATION

CONSIDÉRANT qu'à titre de corporation professionnelle, la COMAQ offre à ses membres, la possibilité de profiter d'un réseau d'experts reconnus dans le domaine de la gestion municipale et de bénéficier de nombreuses journées de formation adaptées;

CONSIDÉRANT que, dans le contexte où le directeur général de la Régie prendra sa retraite en juin 2025, il pourrait être pertinent de renouveler la cotisation annuelle du directeur général à la COMAQ, pour l'année 2025, à titre de membre retraité, ce qui permet d'avoir accès aux informations diffusées par cet organisme et le maintien du titre d'officier municipal agréé;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Daniel Roy,
Appuyé par Monsieur Robert Leclerc,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la somme de 82,00 \$, plus taxes, pour acquitter la cotisation annuelle de Monsieur Réjean Pion à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, pour l'année 2025, à titre de membre retraité.

25-008

**ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC
(ADMQ) — COTISATION 2025**

CONSIDÉRANT qu'à titre d'association professionnelle, l'ADMQ offre à ses membres la possibilité de bénéficier de formations adaptées spécifiquement à la gestion municipale et de profiter d'un réseau d'experts reconnus dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que, dans ce contexte, il est pertinent de renouveler la cotisation annuelle de la secrétaire-trésorière, pour l'année 2025, à l'Association des directeurs municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Jean-François Morin,
Appuyé par Monsieur Jean-Pierre Arpin,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser la somme de 502,00 \$, plus taxes, pour acquitter la cotisation annuelle de Madame Carole Gaulin à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2025.

25-009

**PROCÉDURE ENCADRANT LA PRÉPARATION ET LA
TRANSMISSION ÉLECTRONIQUE DES DÉPÔTS DIRECTS —
RÉVISION 2025 — ADOPTION**

CONSIDÉRANT que, par la résolution numéro 19-072, adoptée le 26 juin 2019, le conseil d'administration de la Régie a autorisé l'utilisation de transactions électroniques dans le cadre du paiement et de l'encaissement de certaines transactions auprès des municipalités membres;

CONSIDÉRANT qu'afin d'encadrer ce processus administratif, la Régie a adopté une procédure de préparation et de transmission électronique des dépôts directs pour certains types de transaction;

CONSIDÉRANT que la Régie désire élargir le paiement par dépôts directs à ses fournisseurs de services;

CONSIDÉRANT le projet de procédure révisée déposé à la table du conseil;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Marguerite Desrosiers,
Appuyé par Madame Louise Arpin,
Et résolu à l'unanimité

D'adopter la « Procédure encadrant la préparation et la transmission électronique des dépôts directs — Révision 2025 », ladite procédure étant jointe à la présente comme « Annexe A ».

25-010

**BANQUE NATIONALE — CARTE DE CRÉDIT CORPORATIVE —
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Régie a entrepris un processus de mise à jour des modes de paiement utilisés pour régler les factures de ses fournisseurs de biens et de services;

CONSIDÉRANT que de plus en plus de transactions ne peuvent être effectuées que par carte de crédit, notamment ce qui a trait aux abonnements à certains services électroniques (antivirus, application de téléconférences, site d'emploi, SÉ@O, ...);

CONSIDÉRANT que la Régie désire obtenir une carte de crédit corporative afin de pouvoir régler ces dépenses directement ;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité exécutif en date du 8 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Kaven Delarosbil,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'obtention d'une carte de crédit corporative auprès de la Banque Nationale et de fixer la limite des dépenses mensuelles à 5 000,00 \$.

De nommer le directeur général et la secrétaire-trésorière à titre de détenteur de cet outil de paiement.

D'autoriser le président et le directeur général de la Régie à signer tout document requis dans le cadre de cette demande d'autorisation, pour et au nom de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains.

25-011

**RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX — ARPE-QUÉBEC—
ENTENTE SUR LA RÉCUPÉRATION DES RÉSIDUS
ÉLECTRONIQUES**

CONSIDÉRANT que, lors de ses collectes de résidus domestiques dangereux, la Régie organise également, depuis 2012, une collecte de résidus électroniques;

CONSIDÉRANT que la Régie désire poursuivre la récupération des résidus électroniques lors de ses collectes de résidus domestiques dangereux;

CONSIDÉRANT que l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec) est l'organisme de gestion reconnu par RECYC-QUÉBEC pour gérer le Programme québécois de récupération des produits électroniques en fin de vie utile;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente « Collectes et événements spéciaux » transmis par ARPE-Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Éric Laliberté,
Appuyé par Monsieur Léonard Gaudette,
Et résolu à l'unanimité

De poursuivre la récupération des résidus électroniques visés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises lors des collectes de résidus domestiques dangereux.

D'autoriser le directeur général de la Régie à signer l'Entente « Collecte et événements spéciaux », intervenue avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec (ARPE-Québec).

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question

DOCUMENTS DÉPOSÉS

- A) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 8 janvier 2025
 - B) Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine — 9 décembre 2024 : Félicitation Réjean Pion — Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains
 - C) Contrats régionalisés — Remboursement de TPS et de TVQ pour la période du 1er au 31 octobre 2024
-

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

Aucune question

25-012 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Monsieur Bruno Lavallée,
Appuyé par Monsieur Stéphane Beauchemin,
Et unanimement résolu

De lever la séance à 21 h 19.

Alain Jobin, président

Carole Gaulin, secrétaire-trésorière